

Collecte des ordures ménagères: une transition écologique est nécessaire

L'entreprise Ecowaste développe des outils performants afin d'atteindre des objectifs d'amélioration ambitieux et mesurables pour la collecte et le traitement des déchets. La pesée individuelle des ordures ménagères incite la population à déposer seulement les déchets destinés à l'incinération. Les communes disposent ici d'une solution équilibrée et pragmatique pour réaliser des économies substantielles, tout en contribuant à la transition écologique.

Forum Déchets: Pourquoi une commune devrait-elle appliquer un système de taxe au poids?

Jean-Luc Schlaeppli: Le transporteur et l'usine d'incinération facturent la collecte et le traitement à la tonne. Seule une taxe au poids permet donc d'appliquer une causalité directe. Mais aussi, par ce biais, les communes encouragent les gens à trier en priorité les déchets lourds ou humides, qui souvent ne brûlent pas ou mal (biodéchets, verre, vaisselle, etc.). Elles limitent alors le volume de mâchefers inutiles et diminuent concrètement la production de déchets. De plus, nos systèmes de gestion des données offrent l'avantage de suivre en temps réel le remplissage des conteneurs et d'optimiser ainsi les transports.

FD: Certaines communes ont-elles, d'avantage que d'autres, intérêt à opter pour un tel système?

JLS: Quand une commune a moins de cent kilos d'ordures ménagères par habitant-e et par année, cela signifie que son système fonctionne, qu'il soit au poids ou au volume. Il n'y a donc pas de raison d'en changer. Cependant, rares sont les communes avec un système de taxe au sac à atteindre cette quantité-charnière. Et l'expérience montre, dans ces communes, une dégradation au fil du temps qui n'apparaît pas dans celles bénéficiant de la pesée individuelle. On sait également que la collecte en porte à porte est trois à quatre fois moins efficace que celle en écopoints. Pour les communes qui hésiteraient, on peut donner les arguments suivants: un retour sur investissement conséquent et rapide – après cinq à six ans –, ainsi qu'une diminution significative des rejets de CO₂, enjeu climatique fondamental encore trop souvent oublié.

FD: Quels conseils donneriez-vous aux personnes nouvellement élues dans un exécutif communal?

JLS: Quand on commence dans une nouvelle fonction et un nouveau domaine, il est juste d'avoir une réserve sur les arguments présentés par les partenaires commerciaux. Difficile de se faire une idée des enjeux, mais également d'être critique sur des situations qui semblent rouler «comme il faut». Cependant, si on s'est lancé en politique, ce n'est en principe pas pour rester attaché à un esprit de clocher ou au plus petit dénominateur commun. Pour proposer de nouvelles réponses à la gestion des déchets, les élus ne prennent aucun risque à écouter les arguments, étudier les chiffres et poser des questions.

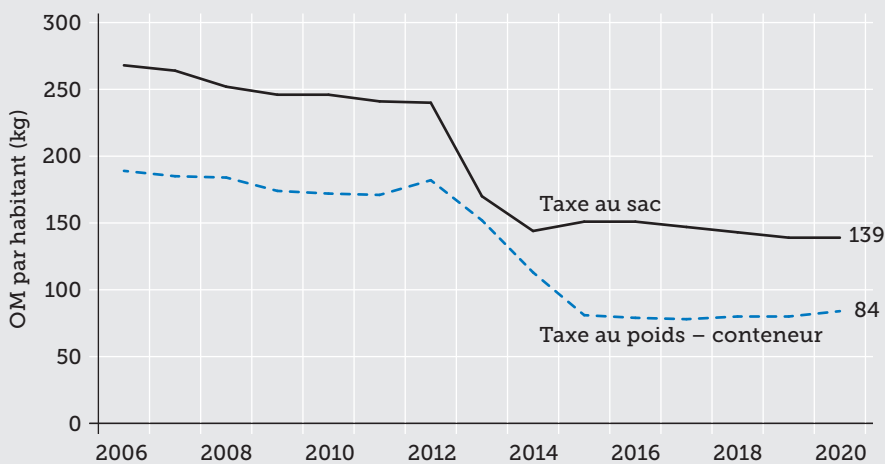
FD: Quelles sont les garanties offertes par Ecowaste?

JLS: Aucune de nos communes partenaires n'a regretté son choix. Elles ont vu les quantités de déchets incinérés diminuer drastiquement (jusqu'à -58 %) et les économies annoncées se réaliser en quelques années. Nos systèmes sont de plus en plus performants, car nous investissons dans la recherche et le développement pour améliorer les installations, les pesées et le traitement des données. Le système d'information fournit, via une plateforme Internet, un outil de gestion apprécié et sûr. Et, avec notre maintenance, nous avons à cœur de faire évoluer notre parc afin de la maintenir aux standards technologiques du jour. Nos installations offrent aux communes une autonomie qui peut leur faciliter, entre autres exemples, le financement de la collecte des biodéchets – mesure importante d'amélioration de la gestion globale des déchets urbains.

EcoWaste

Ecologi(sti)cal solutions for your waste.

Évolution ordures ménagères 2006 – 2020



Toutes les communes de Suisse romande peuvent profiter des outils Ecowaste. Les statistiques – publiques dans la plupart des cantons (ici Vaud) – mettent en évidence l'effet incitatif de la taxe au poids, qui offre des avantages environnementaux et économiques aux communes et à leur population.

Pour tout renseignement: **Jean-Luc Schlaeppli**, directeur, 021 804 84 44, jlsi@ecowaste.ch